CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E47516** **VALABLE JUSQU'AU** **28/06/2027**

ÉDITÉ LE 29/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/07/1989

Raison sociale : CHARPENTES MENUISERIES ARNOU

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 09/01/2023

Capital : 15 000

ROUTE DE LA GAUBRETIERE
RTE DE LA GAUBRETIERE
85130 TIFFAUGES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM LA ROCHE SUR YON 005438985

Siret : 351 392 725 00021

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 5421479

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000021640246004

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000021640246004

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 02 51 65 72 40 **Fax :**

Portable : 06 07 30 98 37

Responsabilité légale :
ARNOU FLORIAN GÉRANT

Site Internet : http://www.charpente-menuiserie-arnou.fr

E-mail : menuiserie@cmarnou.com

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 400 573 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
	Cette entreprise est qualifiée, consultez le certificat RGE		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/04/2026 16:46

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E47516** **VALABLE JUSQU'AU** **28/06/2027**

ÉDITÉ LE **29/04/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/07/1989
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 09/01/2023
Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : **351 392 725 00021**
Code NACE : 4332A
Numéro caisse de congés payés : 5421479

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000021640246004

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000021640246004

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : **CHARPENTES MENUISERIES ARNOU**

ROUTE DE LA GAUBRETIERE
RTE DE LA GAUBRETIERE
85130 TIFFAUGES

Téléphone : 02 51 65 72 40 **Fax :**
Portable : 06 07 30 98 37

Site Internet : http://www.charpente-menuiserie-arnou.fr
E-mail : menuiserie@cmarnou.com

Responsabilité légale :
ARNOU FLORIAN GÉRANT

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Charpentier)	29/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	29/06/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	29/06/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	29/06/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	29/06/2023
o Isolation des combles perdus	29/06/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	29/06/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/04/2026 16:46

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.